

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1128 portant autorisation de transfert des restes mortels de M. Caranobe (Jean), sergent de l'Armée de l'Air

n° 1128

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 septembre 1953

Numéro JO  
n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro  
1 octobre 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Caranobe (Jean), décédé à Djibouti 19 juin 1953, et actuellement entreposés au dépositaire du cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière d'Aurillac (Cantal). Les dépenses occasionnés par le transfert des restes mortels du défunt jusqu'au lieu de l'inhumation seront supportés par le Budget de l'Etat (Secrétariat d'Etat à l'Air).